

Novembre 2010



Maslacq Infos

Bulletin Municipal et inter associatif

Actualité

- Fusion des Communautés
- Plan d'Urbanisme arrêté
- 2 appartements rénovés

Finances

- Résultats 2009
- Budget 2010
- Taux des taxes 2010

Associations

- Activités 2010-2011
- Calendrier des manifestations



*« Eclairage public »
rue de l'église et rue du presbytère*



Le mot du maire

Enfin une nouveauté !

Il y a déjà une vingtaine d'années que la Commune de Maslacq exprime le désir d'intégrer la Communauté de Communes de Lacq : ce sera chose faite le 1^{er} janvier 2011.

Quarante sept Communes et trois Cantons seront ainsi regroupés pour exercer les compétences déjà détenues par cette collectivité. L'attente des élus et des administrés est évidemment que cette fusion puisse améliorer les services dans chaque commune. Ainsi, nous espérons fermement que la voirie soit mieux entretenue à l'avenir.

L'étude concernant le projet de regroupement des commerces de Maslacq dépend maintenant de l'ajustement des compétences communautaires. Une réponse déterminante pour la réalisation de ce projet doit nous être apportée avant la fin de l'année.

Les compétences non exercées par la Communauté de Communes de Lacq seront gérées par un Sivom (Syndicat à vocation multiple) dans chaque Communauté de Communes dissoute. La constitution des SIVOM est une phase indispensable permettant d'une part, de gérer les spécificités de chaque ancienne communauté de communes et d'autre part, d'étudier leur intégration progressive jusqu'en 2014.

Le contexte n'est cependant pas très favorable puisqu'il semble ressortir de la réforme de la Taxe Professionnelle une perte de ressources importante non compensée par les nouvelles taxes des entreprises. En outre, l'incinérateur traitant nos déchets ménagers a également besoin d'une révision et d'une mise aux normes qui généreront un coût important. Toutefois, le Conseil Municipal veillera attentivement à faire en sorte que les ajustements nécessaires n'aient pas trop d'impact sur le contribuable.

Au niveau de notre Commune, le PLU devrait arriver à son terme après la fin de l'enquête publique. Le combat a été âpre entre le Conseil Municipal, les services de l'État et certaines organisations professionnelles comme la Chambre d'Agriculture. Le Préfet, quant à lui, n'épargne pas les communes rurales lorsqu'il prend un arrêté le 14 juin 2010 portant le taux de perméabilité d'un sol recevant un assainissement autonome à un niveau beaucoup plus élevé qu'auparavant.

Malgré tout, nous nous réjouissons que de nombreuses maisons soient encore cette année en construction à Maslacq. En 2011, deux nouveaux logements seront réhabilités par la Commune dans le respect des nouvelles normes environnementales (basse consommation d'énergie).

L'enfouissement des réseaux du centre bourg est terminé, et cette réalisation valorise beaucoup notre village.

Dans ce contexte d'adaptations et de réorganisations, l'équipe municipale poursuit sa tâche avec vigilance et détermination pour maintenir le meilleur service possible aux Maslacquais.

Georges TROUILHET
Maire de Maslacq

Sommaire

Edito

Dossier :

- Fusion des Communautés de Communes d'Arthez, Lacq, Lagor, Monein

Décisions du Conseil

- Budget 2010
- PLU arrêté
- Contrat aidé école
- Projet fusion
- Rénovation appartements
- Salle socio
- Voirie

Ça nous concerne

- Télés : Tout numérique
- Recensement citoyen
- Enfouissement des lignes
- Renforcement Geü
- Un défibrillateur salle socio
- Frelon asiatique

Vie associative

- Réunion BIA
- Réglementation buvettes
- Activités 2010-2011
- Bibliothèque
- Réveillon

Calendrier 2010-2011

- Bloc-notes des manifestations

Maslacq Infos

Directeur de la publication :
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79
📠 05 59 67 31 82

🌐 www.maslacq.fr
✉ mairie@maslacq.fr



MARSLAC QUE SI VA DANÇAR de 3 à 10 ANS (A Maslacq on va danser de 3 à 10ans)



- 3 Neuf classes, deux cent enfants de Maslacq, Lagor et Biron ont été accueillis le 12 Octobre par l'Association Pè de Gat et quatorze animateurs, pour une journée de danse dans un bain de culture occitane. Matinée avec la découverte des différents ateliers, (dances, chants et instruments de musique traditionnels). Après le pique nique, Jean-Michel et Véronique DORDEINS ont animé le bal gascon pour la plus grande joie des enfants, accompagnateurs et de quelques parents. La fin de la journée fut l'occasion de découvrir une ruche, d'observer les arbres du parc, de jouer au ballon aux anneaux, quilles de six, de tirer à l'arc...
- 4
- 6 L'Association Pè de Gat a atteint son objectif : faire entrer les enfants dans la culture occitane par le biais très festif de la danse assaisonnée de langue béarnaise.
- 8
- 9 *Que si calerà tornar.*

- 9
10
11
11



Soirée Halloween :

Pour la deuxième année, la soirée organisée le 30 octobre par le Comité des Fêtes a été une réussite.

Une centaine de personnes, adultes et enfants, pour la plupart déguisés, a répondu à l'invitation, pour venir déguster l'excellent repas préparé par « La Vieille Auberge » et servi par les jeunes du Comité des Fêtes.

La soirée dansante animée par le podium Miami s'est déroulée dans une belle ambiance. Le dynamisme du Conseil d'Administration a permis la réussite de cette soirée qui sera certainement reconduite en 2011 . Le Comité, fort de ce succès va organiser son 2^{ème} réveillon de la Saint Sylvestre.

- 12
12
13
13
13
13

TÉLÉTHON

Courses de la délivrance

Dans le cadre du Téléthon 2010, cent trente personnes se sont inscrites le 21 novembre à la course et à une marche pédestre.



Ces manifestations, organisées par la Communauté de Communes de Lagor et la Commune de Maslacq, se sont déroulées sous la pluie. Jean Luc POURTAU s'est imposé pour le 3^{ème} fois à la tête des 10 Km de Maslacq, en 34'12" et Jocelyne PAULY, est arrivée 1^{ère} féminine en 37'20". La marche, quant à elle, a été remportée par Thierry HENRY qui remporte la marche en 54'41".

- ♦ Les enfants participeront à un lâcher de ballon le vendredi 3 décembre à 16h30.
- ♦ Maslacq accueillera aussi le samedi 4 décembre à 15h les cyclistes du Cyclo-club de Mourenx. .

Au premier janvier 2011,

le processus de fusion entre les quatre Communautés de Communes d'Arthez de Béarn, Lacq, Lagor et Monein arrive à son terme avec la création d'un nouvel établissement public.



LA FUSION : volonté politique de peser plus et assurer une plus grande solidarité entre les communes.

Des générations d'élus ont su dépasser les limites des sites Industriels pour gérer ensemble, l'évolution économique et sociale du bassin, améliorer la vie des habitants, et préserver l'environnement.

Cet espace commun ne s'est pas construit sans heurts. Cette construction, les élus des quatre Communautés : Arthez de Béarn, Lacq, Lagor et Monein ont décidé de la mener à terme.

Ils ont choisi de créer un ensemble solidaire riche de ses diversités qui ait la capacité d'influer dans la vie départementale au même titre que l'agglomération paloise ou celle du BAB (Bayonne Biarritz, Anglet) et puisse bénéficier de fonds européens pour mener à bien

1^{ère} étape : Création du District de Lacq

Le 01/07/74, 16 Communes (19 000 h) se regroupent, sous la présidence de Maurice PLANTIER, Maire d'Arthez. L'objectif de cet ensemble était de mettre en commun les ressources afin de créer une puissance industrielle et financière et de pouvoir bénéficier des aides de l'Etat à la reconversion du Bassin.

Les Communes de Mont et Lacq, réticentes se sont quasiment vu imposer l'adhésion.

Les Communes les moins riches des trois cantons se sont vues écartées.

2^{ème} étape : Solidarité financière dès 1993

En 1993, à l'initiative de David HABIB Président du District de Lacq, a été mise en place une «marguerite» d'intercommunalités en créant trois Communautés Nouvelles : Arthez, Lagor, Monein.

Le District de Lacq reverse dans le cadre d'un pacte financier, une partie de la Taxe Professionnelle aux 3 autres groupements pour mener des opérations de développement économique, d'aménagement du Territoire et d'environnement.

3^{ème} étape : Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq :

Une solution temporaire : en novembre 2003, est créé un syndicat entre les 4 Communautés de Communes sur le point de fusionner. Plusieurs compétences ont été mises en commun :

Plusieurs compétences ont été mises en commun :

- Urbanisme
- Logement
- Action sociale
- Développement touristique
- Contrat de Pays
- Développement économique
- Services à la population.

Cette solution temporaire visait à permettre aux élus d'apprendre à travailler ensemble avant d'aller plus loin.



4^{ème} étape : Création de la nouvelle Communauté de Lacq

Les élus ont décidé de parachever cette construction en créant un ensemble fort, capable d'exister face aux autres grands pôles du département, en respectant la complémentarité des territoires qui le composent et en accentuant la solidarité financière .

2009 :
Avis favorable de la CCL (Bureau + Maires)

2010 :
Vote des 4 Ctés des 47 Communes

une Nouvelle Communauté de Communes de Lacq



Les contours de ce nouvel ensemble

Nouvelle CC de LACQ

siège à Mourenx

- 47 Communes
- 88 délégués
- 35 100 habitants
- 180 salariés
- Budget annuel : 80 M€

Fusion des entités suivantes :

CC de Lacq

Pdt David HABIB

- 16 Communes
- 17 500 habitants
- Budget annuel : 63 M€

CC d'Arthez de Béarn

Pdt Philippe GARCIA

- 12 Communes
- 4 600 habitants
- Budget annuel 3 M€

CC de Lagor

Pdt Jacques CASSIAU

- 10 Communes
- 4 900 habitants
- Budget annuel 5 M€

CC de Monein

Pdt Yves SALANAVE-PÉHÉ

- 9 Communes
- 8 100 habitants
- Budget annuel 5 M€

COMPETENCES

Quatre obligatoires

- **Développement économique** (industrie, artisanat, commerce, services, insertion par l'économie, recherche et développement, immobilier d'entreprise, agriculture et tourisme).
- **Voirie**
- **Logement**
- **Déchets ménagers**

Les facultatives retenues

Les Communes membres ont choisi de transférer librement à la Communauté :

- **Aménagement de l'espace**
 - ✓ Procédure Pays
 - ✓ Aide technique urbanisme
 - ✓ Cohérence Territoriale
 - ✓ Transport à la demande
- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
 - ✓ Maîtrise de l'énergie
 - ✓ Plan local de randonnées
- **Culture**
 - ✓ Lecture publique
 - ✓ Médiathèque
 - ✓ Schéma linguistique
 - ✓ Cyberbases
- **Actions périscolaires**
 - ✓ Aide aux devoirs
 - ✓ Transport à la piscine
 - ✓ Aide financière aux étudiants
- **Sécurité**
 - ✓ Incendie
 - ✓ Prévention des risques
- **Relais assistantes maternelles**
- **Sport**
 - ✓ Soutien aux manifestations, aux Clubs en National, aux Clubs Professionnels (basket)

GOUVERNANCE

Deux principes :

- Aucune Communauté existante ne doit disposer de la majorité à elle seule.
- Les engagements pris à la création doivent être durablement stables

Conseil Communautaire :

Il comporte 88 délégués dont pour Maslacq :

- 2 titulaires
- 1 suppléant

BUDGET ANNUEL

Le Budget reprendra le montant des Budgets actuels des 4 Communautés et devrait atteindre 80 Millions d'€uros (Fonctionnement + Investissement)

Il devra permettre de verser aux Communes une compensation leur permettant de financer les compétences qui n'ont pas été retenues dans le nouvel établissement.

Syndicat intercommunal de LAGOR

La nouvelle Communauté ne reprend pas l'ensemble des compétences de Lagor, ce qui conduit à la création d'un Syndicat Intercommunal dont les compétences sont les suivantes :

- Actions sociales facultatives concernant les communes membres
 - ✓ Création, aménagement gestion d'une crèche sur Lagor
 - ✓ Création, aménagement, gestion d'une maison de retraite sur Lagor

Un Conseil de 21 membres

(dont 2 délégués de Maslacq) élit un Bureau composé au moins d'un Président + 2 Vice-Présidents.

Principales décisions du Conseil Municipal



Vous trouverez ci-après une synthèse des principales décisions prises par l'Assemblée municipale.

Ceux qui souhaitent entrer dans le détail ont trois façons d'y accéder :

- ✓ Site <http://www.maslacq.fr> où les comptes rendus intégraux sont accessibles au format pdf,
- ✓ Affichage sous le porche de la Mairie,
- ✓ Registre consultable au secrétariat de Mairie.

Zoom sur les finances communales : Séance du 9 avril 2010

Approbation des Comptes 2009

Compte Administratif : (tenu par le Maire)

Résultat : 48 353,84 €

Compte tenu des reports des exercices antérieurs, le compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 292 022,95 €.

VOTE : UNANIMITÉ

(Monsieur le Maire se retire et passe la Présidence à Suzanne CORNILLE.)

Compte de Gestion : (tenu par le Percepteur)

Tenu par l'Administration fiscale parallèlement à la comptabilité communale, il est conforme au compte Administratif présenté par le Maire.

VOTE : UNANIMITÉ

Fiscalité directe locale

Maintien des taux

Soucieux de ne pas alourdir les charges des administrés, tout en gardant la capacité de réaliser des investissements, l'Assemblée municipale a décidé de reconduire les taux de l'année 2009 :

Foncier Non Bâti

38,59 % => 14 163 €

Foncier Bâti

12,39 % => 70 896 €

Taxe d'Habitation

13,32 % => 107 306 €

Allocations compensatrices

=> 13 146 €

TOTAL

205 511 €

VOTE : UNANIMITÉ

SUBVENTIONS 2010

Le Conseil souhaitant s'acheminer vers la couverture des besoins réels, de façon à donner plus d'efficacité à son soutien a mis en place l'an dernier des demandes de subvention formalisées. Il déplore qu'elles aient été insuffisamment remplies. Pour faciliter la collecte des données, une demande simplifiée a été élaborée pour le budget 2011.

• A l'unanimité

Sté de chasse	244,00 €
École de musique	1 400,00 €
Amassade	275,00 €
Étoile Sportive	1 525,00 €
APP Baise	107,00 €
Gym entretien	229,00 €
Comice Agricole	60,00 €
A.P.A.H.M.	100,00 €
Croix Rouge	107,00 €
Prévention Routière	31,00 €
Vie au village	229,00 €
Mémoire du canton de Lagor	152,00 €
OCCE	229,00 €
Les copains du bord	500,00 €
Pau Béarn Handisport	46,00 €
Secours Catholique	92,00 €
Secours Populaire s	92,00 €
S.O.S. Amitié Pau	31,00 €
Alliance Vie	60,00 €
FNACA	60,00 €
Centre Soins Canton Lagor	170,00 €
APP Baise	107,00 €
K dance	200,00 €

Bibliothèque

Achat de livres	1 000,00 €
Petites fournitures	500,00 €
Fêtes et Cérémonies	500,00 €

Aux écoles :

Sortie scolaire pour la classe maternelle + timbres poste :

- 25 élèves scolarisés en maternelle
16,17 €/tête(1.1%) = 404,25 €
- Forfait "timbres poste" 110,00 €
Soit une subvention globale à la Caisse des Écoles de : **514,25€**

Subventions pédagogiques

✓ Une sortie est accordée tous les deux ans, l'école publique est sortie en 2009, l'école privée en bénéficie donc en 2010.

Il est inscrit une somme de 782 € pour 17 élèves (46,70 € par élève)

✓ Contrat d'association École Jeanne d'Arc : 11 élèves en relèvent. Il est prévu au budget une dépense obligatoire de 2 456,74 € 223,31€/élève € (+ 1% correspondant à l'inflation).

• Après discussion

✓ Comité des Fêtes 2287,00 €

VOTE : POUR. 1 contre : Julien ESCOS

✓ Pétanque 0,00 €

La Commission des Finances explique sa proposition : La pétanque demandait une subvention double de l'année précédente sans la justifier par un budget. Elle a peu d'activité (vient d'annuler la seule compétition prévue à Maslacq). Elle a de plus une trésorerie suffisante.

VOTE : POUR

2 personnes auraient souhaité la reconduction du montant 2009

Marcelle BORDENAVE et Suzanne CORNILLE

✓ Caisse des écoles + OGEC
Forfait /élève +1,10% (inflation) 66,05 €

- Caisse des Écoles (Ecole publique) :
66 x 66,05 = 4 359,30 €

- O.G.E.C. (École Jeanne d'Arc)
3 x 66,05 = 198,15 €

VOTE : POUR

3 contre Suzanne CORNILLE,
Nicole LASSERE, François HERNANDEZ.

BUDGET 2010

Fonctionnement : 621 405 €

Le budget 2010 traduit une bonne maîtrise des charges (légère réduction des dépenses de fonctionnement).

- **Les charges à caractère général** restent le poste principal devant les charges afférentes aux prestations directes. La politique de la Municipalité est d'offrir des services de qualité (en terme de garderie et de cantine scolaire en particulier) et de réduire le recours à des tiers dans tous les domaines. C'est ainsi que l'entretien des bâtiments est réalisé par les agents de voirie mais aussi que de nombreuses tâches qui sont confiées dans beaucoup de communes au Centre de Gestion, sont assumées à Maslacq par le secrétariat.
- **Ces charges sont compensées à hauteur de 50 000 € par la Communauté de Communes de Lagor** avec laquelle nous avons signé une convention de mise à disposition des agents de voirie pour 21h/semaine.
- **Les impôts locaux** (Taxe foncière et taxe d'habitation) représentent 39% des ressources. Ils augmentent de 2% du fait de l'augmentation des bases liée en particulier aux nouvelles constructions.
- **La Taxe Professionnelle**, elle, alimentait le Budget de la Communauté de Communes qui en reversait une partie à la Commune sous forme de compensation. La suppression de la Taxe Professionnelle, remplacée par la Contribution Économique Territoriale (CET), ajoutée au gel des dotations de l'État, va peser à l'avenir sur les ressources des Communautés de Communes.

Vote : UNANIMITÉ

Investissement : 551 627 €

Même si la section investissement est plus élevée qu'en 2009, elle reste très réduite et en grande partie alimentée par des restes à réaliser de l'exercice précédent.

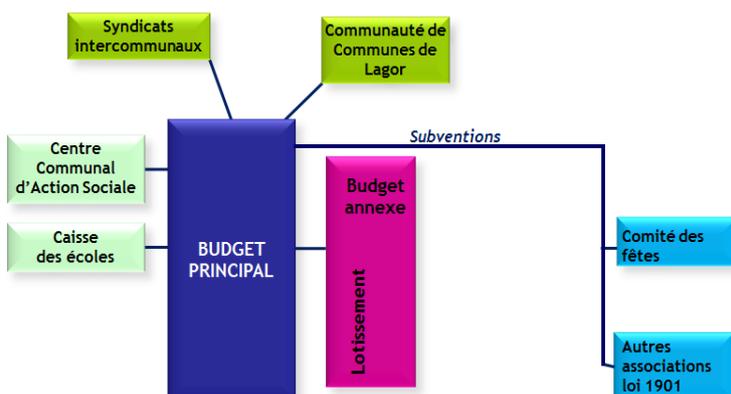
Les deux postes importants sont :

- **Rénovation de logements** : 83 000 €
- **Réseau d'eaux pluviales** : 45 000 €

Le reste concerne :

- **Le Plan Local d'Urbanisme**
- **Du matériel de bureau**
- **Un véhicule**
- **De l'outillage**
- **La rénovation du presbytère**

Vote : UNANIMITÉ



Quelques chiffres/habitant :

Frais de fonctionnement (hors réserve)	360 000 / 774 = 465 €/h -10 %
Impôts Directs	176 000 / 774 = 248 €/h +2 %
Dotations de l'Etat	115 500 / 774 = 149 €/h -9 %
Investissement	266 000 / 774 = 357 €/h + 77 %
Remboursement d'emprunts	266 000 / 774 = 119 €/h -3 %
Encours d'emprunts	431 000 / 774 = 556 €/h

Rappel :

Le Budget Primitif (BP) :
contient les prévisions de recettes et de dépenses votées par l'Assemblée Municipale pour une année, en investissement et en fonctionnement.

Le BP autorise le Maire :
- à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et
- à percevoir les recettes votées par le Conseil Municipal.

C'est à la fois un acte d'autorisation et de prévision

Plan Local d'Urbanisme arrêté : séance du 06/04/2010

ARRET DU PROJET

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré et les étapes de la procédure :

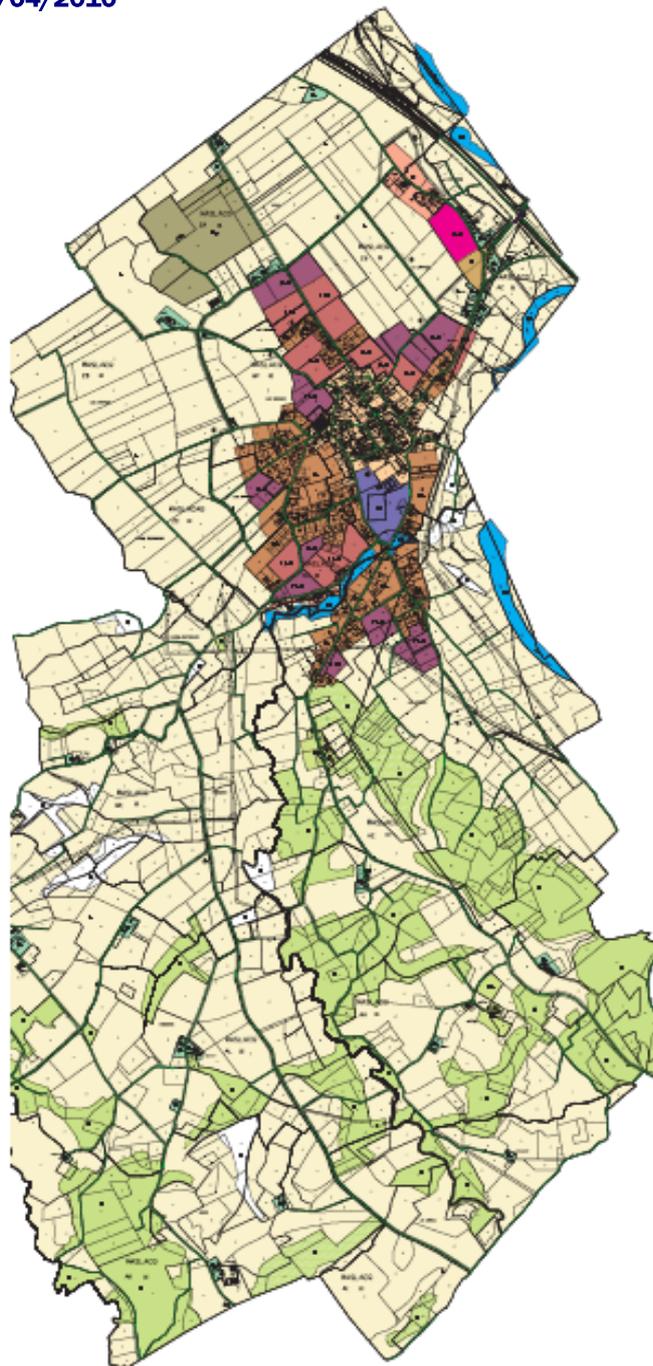
- **26 mai 2005**, prescription
- **30 avril 2009** orientations générales du Projet d'Aménagement Durable

Il rappelle les motifs de cette élaboration, les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable) et explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits notamment en ce qui concerne les zones à urbaniser et destinées à des constructions, des zones de loisirs et à une zone artisanale, et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- **d'arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme** de la commune de MASLACQ
- **de le communiquer pour avis** : aux instances concernées

VOTE : UNANIMITÉ



Le saviez-vous ? Enquêtes publiques

Les enquêtes publiques doivent précéder la réalisation de certains projets, ayant des impacts potentiellement importants d'intérêt public, afin de donner un avis au décideur sur l'utilité du projet.

L'enquête publique vise à

- informer le public, recueillir, ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions sur la base d'une présentation argumentée des enjeux et parfois d'une étude d'impact, .
- élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant prise de décision définitive.

PLU soumis à enquête publique

ENQUETES CONJOINTES

Par arrêté du 07/10/2010, Monsieur le Maire a ordonné conjointe des **enquêtes publiques portant sur le projet de révision du POS et sa transformation en PLU, ainsi que le projet de révision du Schéma Directeur d'assainissement.**

Monsieur DABADIE, domicilié à MORLANNE a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Pau comme Commissaire Enquêteur. Vous en avez été prévenus par courrier et la dernière version du PLU a été mise en ligne sur le site <http://www.maslacq.fr>

Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Contrat aidé pour l'école : séance du 30/06/2010



Le Conseil d'école a évoqué les effectifs pour la rentrée 2010-2011. L'École est dans une phase délicate, une 4^e classe ne pourra être obtenue qu'à 80 inscriptions.

On ne connaît pas l'évolution avec l'implantation de nouvelles familles. Compte tenu du nombre d'inscriptions, il est jugé souhaitable à titre transitoire de recourir à un contrat aidé pour assurer la surveillance et la sécurité des maternelles.

La prise en charge de la rémunération est de 90% (par l'Etat).

La commune décide de signer un tel contrat pour un poste d'agent titulaire d'un BAFA consacré à l'école.

Le temps annuel sera réparti sur la période scolaire.

VOTE : UNANIMITÉ



Projet de fusion des Communautés de Communes : séance du 30/06/2010

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques d'adopter un arrêté de projet de périmètre tendant à la **création d'une Communauté de Communes résultant de la fusion des actuelles Communautés de Communes d'Arthez-de-Béarn, Lacq, Lagor, Monein**.

Soit les 47 communes suivantes :

Abidos, Abos, Argagnon, Arnos, Arthez-de-Béarn, Artix, Besingrand, Biron, Boumourt, Cardesse, Casteide-Candau, Casteide-Cami, Castetner, Castillon-d'Arthez, Cescau, Cuqueron, Doazon, Hagetaubin, Laa-Mondrans, Labastide-Cezeracq, Labastide-Monrejeau, Labeyrie, Lacadée, Lacommande, Lacq-Audejos, Lagor, Lahourcade, Loubieng, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Mesplède, Monein, Mont-Arance-Gouze-Lendresse, Mourenx, Noguères, Os-Marsillon, Ozenx-Montestrucq, Parbayse, Pardies, Saint-Médard, Sarpourenx, Sauvelade, Serres-Sainte-Marie, Tarsacq, Urdes, Viellenave d'Arthez, Vielleseure.

VOTE : UNANIMITÉ

Cf. dossier pages 4 & 5

Décision de faire partie de la nouvelle Communauté de Communes :

Séance du 27/07/2010

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le périmètre** fixé par l'arrêté du Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juillet 2010,
- **de souhaiter la création de la Communauté de Communes de Lacq** issue de la fusion des Communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, Lacq, Lagor et Monein et d'approuver les statuts de la dite communauté annexés à la présente délibération,
- **de proposer que la Communauté soit dotée des compétences** telles que définies dans les statuts,
- **d'approuver le régime applicable au transfert des biens et équipements** nécessaires à l'exercice des compétences,
- **de proposer que le transfert des personnels** des Communautés actuelles et du Syndicat Mixte du Pays de Lacq soit réalisé à la future communauté des personnels,
- **d'approuver la composition du Conseil Communautaire et la répartition des élus délégués** telles qu'indiquées dans les statuts,
- **de proposer que la création de la Communauté soit effective au 1er janvier 2011.**

Cf. dossier pages 4 & 5

VOTE : POUR

Abstention : Marcelle BORDENAVE qui trouve qu'il subsiste trop d'inconnues

Création d'un Syndicat Mixte de LAGOR pour les compétences non reprises par la Cté de Lacq : Séance du 30/06/2010

Le syndicat exercera, pour tous les membres, les compétences suivantes concernant l'action sociale :

- participation financière aux actions sociales facultatives intéressant l'ensemble des communes membres
- la création, l'aménagement et la gestion d'une crèche sur la Commune de Lagor,
- la création, l'aménagement et la gestion d'une maison de retraite sur la Commune de Lagor,
- la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) ayant pour compétence exclusive la gestion de la maison de retraite de Lagor.

VOTE : UNANIMITÉ

Cf. dossier pages 4 & 5

RÉNOVATION D'APPARTEMENTS COMMUNAUX : Séance du 24-09-2010

Appartements de la poste et de la mairie



L'Assemblée a décidé de procéder à la rénovation du logement de la poste. Le logement au-dessus de la Mairie, qui vient de se libérer, nécessite également d'être réhabilité, les infiltrations et les remontées capillaires l'ayant rendu inhabitable.

Ces travaux seront réalisés avec la signature d'une Convention PALULOS permettant à la Commune de bénéficier de 25% de subventions et aux futurs locataires d'avoir accès à l'APL.

Le Syndicat mixte du Pays de Lacq participe également à cette opération en coordonnant et subventionnant cette réhabilitation. Dans le contrat de pays, le SMPL avait programmé deux logements en urgence pour notre commune et voté une aide de 15 000.00 €.

Le conseil dans sa séance du 24-09-2010 a décidé :

- de confirmer la réhabilitation de ces logements
- d'autoriser le Maire à procéder à la consultation des entreprises pour le logement de la poste et de la mairie sous la forme de procédures adaptées ainsi qu'à toutes les démarches et signatures nécessaires à la réalisation de ces deux projets.

VOTE : UNANIMITÉ



Attribution des marchés

L'ouverture des plis a été effectuée par la Commission des Finances et la Commission des Bâtiments communaux qui proposent les entreprises ci-dessous :

Lot	MAIRIE			POSTE		
	Estimé	Entreprise	€ HT	Estimé	Entreprise	€ HT
Gros œuvre				4320	SARL Moustis	4190
Charpente couverture	13 922	SARL Marlat Maslacq	21 500	4 500	SARL Arriau	2 735
Menuiseries extérieures	8 680	Campagne Abidos	8 680	10 930	Campagne Abidos	8 428
Menuiseries Intérieures	812	Campagne Abidos	1 885	812	Campagne Abidos	1 064
Plâtrerie	12 886	Do Calvario Pardies	12 691	8182	Do Calvario Pardies	12 315
Plomberie chauffage	12 550	Sanichauffe Maslacq	10 110	16 600	Sanichauffe Maslacq	12 084
Électricité	11 382	Da Costa Maslacq	8 929	11 989	Da Costa Maslacq	8 816
Carrelage	1 817	Carrasquo Uzein	3 047	6 669	Carrasquo Uzein	3 323
Peinture	17 348	Harichoury Mazerolles	12 925	14 231	Harichoury Mazerolles	12 497
TOTAL	73398		75 553	78 234		65 424

FINANCEMENT

	Mairie	Poste
Subventions PALULOS :	150 €	150 €
Département :	16 869 €	19 247 €
Région :	16 869 €	19 247 €
Prêt :	46 814 €	53 433 €

VOTE : POUR (Marcelle BORDENAVE s'abstient du fait de ses liens familiaux avec un candidat)

Convention PALULOS

Aide les organismes qui contribuent à la rénovation des logements locatifs à finalité sociale dont ils sont propriétaires ou gestionnaires.

Une convention doit être passée entre l'Etat et l'organisme bénéficiaire pour fixer un plafond de loyer modulé selon le type de logement et la zone.

Elle ouvre droit

- **Pour le propriétaire :** à des subventions du Département et de la Région.
- **Pour le locataire à l'APL.** Cette aide est
 - ✓ destinée aux ménages les plus modestes afin de réduire les charges de leur loyer,
 - ✓ fixée en fonction de la composition du foyer, la nature du logement et la situation financière du bénéficiaire .

Salle socio et location de mobilier séance du 24/09/2010

Rappel des tarifs existants :

- **pour le mobilier**, utilisation chez les administrés
 - table : 1,00 € l'unité
 - chaise : 0,30 € l'unité
- **pour la salle socio** y compris le mobilier
 - Extérieurs : 240,00 €
 - Maslacquais 120,00 €
 - Forfait chauffage (en saison) : 50,00 €
 - Caution 150,00 € Maslacq
314,55 € Extérieur

Modifications :



Les conditions de location restent inchangées mais il n'y aura plus de location supplémentaire pour les extérieurs qui serviront un repas le dimanche midi.

Cependant de nouvelles demandes nous parviennent pour des locations différentes et notamment pour une réunion de famille sur une seule journée en semaine, il était souhaitable que le Conseil

délibère sur un tarif pour les Maslacquais et les extérieurs.

Après un débat, l'Assemblée décide que la réservation ne pourra se faire que dans les deux mois précédant la date de location.

Le tarif retenu est de : 75 € pour les Maslacquais
150 € pour les extérieurs
(les réunions de quartier seront gratuites)

VOTE : UNANIMITÉ

Voirie

STATIONNEMENT RUE DE LA TOUR

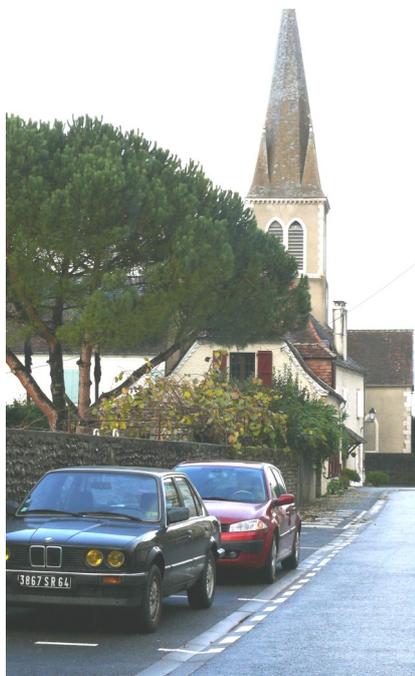
Un travail un peu long qui montre les difficultés rencontrées, mais au bout une réglementation qui nous l'espérons arrivera à satisfaire le plus grand nombre.

Après de multiples réunions devant tenir compte des riverains, leur activité, la réglementation (sécurité, nuisances, code de la route...), la configuration de la rue elle même nous avons défini **8 places de stationnement matérialisées au sol** par des marquages à la peinture blanche.

En dehors de ces emplacements signalés, le stationnement est interdit, ceci est rappelé par endroit par des zébras.

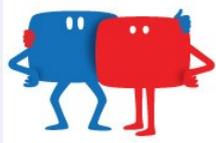
Nous rappelons également qu'il existe des parkings dans la rue du par cet également place de l'église (que nous allons aussi matérialiser).

Nous espérons ainsi contribuer à une meilleure circulation et à un stationnement en sécurité.



Jean NAULE

Pour la commission voirie



En savoir plus sur le tout numérique.

Le passage à la télé numérique, c'est :

- l'arrêt de la diffusion des chaînes analogiques (TF1, France 2, France 3, Canal + en clair, France 5/Arte et M6) reçues par votre antenne râteau.
- son remplacement par la TNT ou tout autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

Où vous renseigner ?

- ◆ Sur Internet : <http://www.tousaunumerique.fr>
- ◆ ☎ 0 970 818 818
Prix d'un appel local du lundi au samedi de 8h à 21h
- ◆ Janvier-février 2011
 - ✓ Passage de bus
 - ✓ Distribution de guides

Télévision : Notre région passera au tout numérique le 29 mars 2011

• Êtes-vous concerné ?

Si l'un au moins de vos téléviseurs reçoit les programmes par le biais d'une antenne (râteau ou intérieure), vous êtes probablement concerné par le passage au numérique.

• Que va-t-il se passer ?

- ✓ Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision,
- ✓ Il faut modifier son mode de réception (le plus souvent, un simple adaptateur numérique branché sur le poste suffit).

• Quels avantages ?

- ✓ Une meilleure image, 19 chaînes gratuites et 1 guide des programmes intégré

• Choisir son mode de réception

Votre choix va en partie dépendre de votre lieu d'habitation et des conditions de réception exactes qui sont les vôtres. Résidez-vous dans une zone couverte par la TNT ? Etes-vous éligible à l'ADSL ? Quelle est la nature de votre antenne ?

• Soyez Vigilant

- ✓ Renseignez-vous pour éviter tout achat inutile ou à un prix excessif .
- ✓ Bénéficiez des aides disponibles.

• Il existe deux types d'aides financières (pour les résidences principales)

Pour les foyers résidant dans une zone couverte par la TNT
(C'est le cas de la plus grande partie de notre territoire).



BULLE

Bulletin d'info

SERVICES

Le devenir de la Poste : 3 solutions à l'étude
La réouverture de l'épicerie

Les gran du budg 2008



Recensement citoyen

Toute personne française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans c'est-à-dire :

- les garçons et filles de 16 à 25 ans
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans

Pour les mineurs, celles-ci peuvent être accomplies par leur représentant légal (père, mère, tuteur).

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport français de l'intéressé)
- le livret de famille ou un acte de naissance de l'intéressé à recenser quand celui-ci n'est pas né à Maslacq
- la pièce d'identité du parent qui se présente et la pièce d'identité de l'intéressé

Coût : Gratuit

Quels sont les effets du recensement ?

Une attestation de recensement est délivrée par la Mairie et des informations sont données sur la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et sur les conséquences d'un retard ou d'une absence à cet appel.

Enfouissement des lignes

L'enfouissement des réseaux (lignes électriques et téléphoniques) et la modernisation de l'éclairage public sont maintenant réalisés, à la fois rue de l'église et rue du presbytère.

Ces deux axes sont maintenant débarrassés des fils qui les traversaient.

La Municipalité a ainsi complété le travail déjà réalisé dans la rue principale. Les lampadaires mis en place dans ces rues



JUIN 2008

ETIN communal

Informations municipales

FINANCES

des orientations
et communal

ASSOCIATIONS

En projet : de la Salsa à
Maslacq

Expo internationale de
Saragosse

Sécurisation et renforcement des berges du Geü

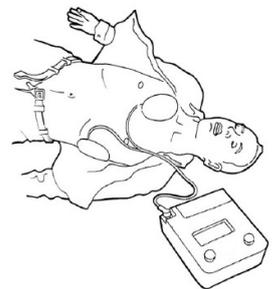
Ayant la compétence rivière, la Communauté de Communes de Lagor a fait réaliser des travaux de renforcement des berges sur le ruisseau le Geü, au niveau de la Commune de Maslacq.

Comme le soulignait Philippe Laffitte, entrepreneur travaux publics de Mourenx et chauffeur de la pelle mécanique, ces travaux d'enrochement vont permettre de sécuriser et surtout de stabiliser la route communale dite Chemin du Moulin.

Les crues annuelles hivernales provoquaient en effet l'érosion et la dégradation des berges.

Un défibrillateur à la salle socio-culturelle

La défibrillation précoce associée à la réanimation cardiopulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.



Frelon asiatique : Détruire les colonies

On assiste à une forte colonisation des frelons asiatiques. La destruction reste la méthode la plus efficace pour diminuer cette population. Celle-ci doit se faire le plus tôt possible et jusque fin novembre.

Le frelon asiatique étant diurne, les nids doivent être détruits à la tombée de la nuit ou au lever du jour. Ainsi la quasi-totalité de la colonie pourra être éliminée. La destruction des nids au cours de la journée fait augmenter considérablement les risques d'accident. Tous les individus volant hors du nid ne seront pas tués et pourront rapidement reconstruire un nid à proximité.

A ce jour, les meilleures techniques de destruction utilisent la perche télescopique pour l'injection d'insecticide. Il faut ensuite descendre le nid et le brûler pour que les oiseaux ne consomment pas les insectes morts et l'insecticide.

Il faut faire intervenir une entreprise spécialisée (la commune le fait pour le domaine public), les particuliers doivent le faire sur le domaine privé (à leurs frais, l'animal n'étant pas classé nuisible à



eau